

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jani Nadeau-Simard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/13151c388555dd5a744a5330>

Date d'obtention : 2021-10-08 19:49:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il y a une trousse qui peut être utilisée par des intervenants scolaire, la police et le PDCP. Cette méthode rend le traitement des problématiques dues au sextos plus court et plus efficace.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis conseillère pédagogique qui porte le dossier de l'éducation à la sexualité. Je pourrai accompagner mes milieux en sachant que ça existe. Je pourrais aussi servir de lien entre les écoles et les autres instances pour aider à mettre en place ce projet.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder l'appareil numérique.